

CLASSES VIRTUELLES



Les classes virtuelles sont des réunions d'information d'une durée 2 heures en visio-conférence entre des apprenants et un expert.

- ▶ L'objectif de ces réunions est d'apporter des connaissances spécifiques sur un sujet.
- ▶ Handi-Formation propose aujourd'hui des classes virtuelles sur 2 thématiques.



VA**LA CONNAISSANCE DU HANDICAP**

VA 10.	Les troubles bipolaires	 28 Janvier 10h00 - 12h00	 Sur site
VA 11.	Les troubles Dys (dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyscalculie, dyspraxie)	 11 Février 10h00 - 12h00	 Sur site
VA 12.	Les pertes de santé à dépasser	 11 Mars 10h00 - 12h00	 Sur site
VA 13.	Handicap psychique	 08 Avril 10h00 - 12h00	 Sur site
VA 14.	Accueillir les personnes sourdes et malentendantes	 03 Juin 10h00 - 12h00	 Sur site

VB**L'ENTREPRISE INCLUSIVE**

VB 10.	Gérer les difficultés des salariés sur leur poste de travail	 30 Septembre 10h00 - 12h00	 Sur site
VB 11.	Lever les freins et les préjugés sur le handicap dans votre structure	 14 Octobre 10h00 - 12h00	 Sur site
VB 12.	Comprendre le cadre administratif du handicap	 18 Novembre 10h00 - 12h00	 Sur site
VB 13.	Les fondamentaux du handicap au travail	 25 Novembre 10h00 - 12h00	 Sur site
VB 14.	Être tuteur d'apprentis en situation de handicap	 09 Décembre 10h00 - 12h00	 Sur site

**DÉCOUVREZ LE DÉTAIL DES PROGRAMMES
DES CLASSES VIRTUELLES CI-APRÈS.**

LA CONNAISSANCE DU HANDICAP



VA10

LES TROUBLES BIPOLAIRES



28 Janvier 2019 • 10h - 12h



2 heures



Sur site



PERSONNES CONCERNÉES

Conseillers d'insertion et professionnels chargés des mesures d'insertion socio-professionnelle



PRÉ-REQUIS

Aucun



INTERVENANTS

Psychologue, consultant et spécialiste du handicap

125€

net par participant

OBJECTIFS

- **Connaître les bases** des troubles « bipolaires »
- **Savoir accompagner** une personne souffrant de troubles bipolaires

PROGRAMME

1. **«Être bipolaire»** : Une terminologie d'actualité mais peu connue en définitive
2. **Qu'est-ce que ces deux pôles** : «actif» et «dépressif» ?
3. **Cyclothymie (humeur en cycle) et syndrome maniaco-dépressif**, quelles différences ?
4. **Les appuis sur lesquels construire un trajet professionnel** et les limites à prendre en compte
5. **Quand le traitement médical fait son œuvre**, quelles options d'emploi possibles ? Toutes ! Pourquoi ?

VA11

LES TROUBLES DYS (DYSLEXIE, DYSORTHOGRAPHIE, DYSPHASIE, DYSCALCULIE, DYSPRAXIE)

 11 Février 2019 • 10h - 12h

 2 heures

 Sur site



PERSONNES CONCERNÉES

Conseillers d'insertion et professionnels chargés des mesures d'insertion socio-professionnelle



PRÉ-REQUIS

Aucun



INTERVENANTS

Psychologue, consultant, spécialiste du handicap

125€

net par participant

OBJECTIFS

- **Connaître** les bases de la question des troubles de «dys» fonctionnement
- **Savoir accompagner** une personne souffrant de troubles « Dys »

PROGRAMME

1. **Rappel** des types de troubles « Dys »
2. **Les troubles « Dys »** qui font obstacles aux apprentissages
3. **L'accompagnement** dans l'accès à l'emploi

VA12

LES PERTES DE SANTÉ À DÉPASSER

 11 Mars 2019 • 10h - 12h

 2 heures

 Sur site



PERSONNES CONCERNÉES

Conseillers d'insertion et professionnels chargés des mesures d'insertion socio-professionnelle



PRÉ-REQUIS

Aucun



INTERVENANTS

Psychologue, consultant, spécialiste du handicap

125€

net par participant

OBJECTIFS

- **Connaître la notion centrale** des problématiques de deuil (santé, emploi, qualification professionnelle ...)
- **Savoir repérer et mettre en œuvre les bases** d'un accompagnement socio-professionnel d'une personne souffrant de ces deuils

PROGRAMME

1. **Présentation de la notion du ou des deuils** auxquels il faudra faire face
2. **Les phases classiques du travail de deuil** et les conduites les mieux adaptées pour chaque étape
3. **Les modalités d'intervention de soins, de remobilisation et de reconstruction**
4. **La résilience**
5. **L'appui socio-professionnel en question :** à quels moments et à quelle vitesse ?

VA13

HANDICAP PSYCHIQUE



08 Avril 2019 • 10h - 12h



2 heures



Sur site



PERSONNES CONCERNÉES

Conseillers d'insertion et professionnels chargés des mesures d'insertion socio-professionnelle



PRÉ-REQUIS

Aucun



INTERVENANTS

Psychologue, consultant, spécialiste du handicap

125€

net par participant

OBJECTIFS

- **Connaître les fondements** des maladies mentales
- **Savoir mettre en œuvre les bases** d'un accompagnement socio-professionnel adapté

PROGRAMME

1. **Spécificités à propos des syndromes névrotiques et psychotiques**
2. **La notion de la relation à l'autre** : un alter ego ou un autre très différent
3. **Prise en charge et traitement**, les notions d'observance et de (ré)équilibrage des soins psychotropes
4. **Les risques de décompensation et l'absolue nécessité de travailler en réseau**
5. **L'insertion professionnelle**, le champ des possibles et ses limites

VA14

ACCUEILLIR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



03 Juin 2019 • 10h - 12h



2 heures



Sur site



PERSONNES CONCERNÉES

Conseillers d'insertion et professionnels chargés des mesures d'insertion socio-professionnelle



PRÉ-REQUIS

Aucun



INTERVENANTS

Psychologue, consultant, spécialiste du handicap

125€

net par participant

OBJECTIFS

- **Connaître les bases** des troubles sensoriels de l'audition
- **Savoir accompagner** une personne malentendante ou sourde

PROGRAMME

1. **«Être sourd ou malentendant »** : Une terminologie d'actualité vers une posture de vie de plus en plus autonome (domicile, travail, voyages, services...)
2. **Typologie des surdités**, à quel moment ces personnes sont-elles le plus désavantagées ?
3. **Les compensations possibles** : appareillages / contournements lecture labiale / boucle magnétique / langue des signes française (LSF) interface / interprète
4. **Quand les aménagements de poste de travail sont-ils nécessaires ?**

L'ENTREPRISE INCLUSIVE



VB10

GERER LES DIFFICULTÉS DES SALARIÉS SUR LEUR POSTE DE TRAVAIL



30 Septembre 2019 • 10h - 12h



2 heures



Sur site



PERSONNES CONCERNÉES

Directions, RH, managers, IRP, équipes



PRÉ-REQUIS

Aucun



INTERVENANTS

Consultant spécialisé dans l'emploi de personnes handicapées

125€

net par participant

OBJECTIFS

- **Surveiller** les facteurs d'alerte
- **Savoir anticiper** l'inaptitude en étant proactif

PROGRAMME

- 1. Apparition du handicap** en emploi
- 2. Les facteurs d'alerte** à surveiller
- 3. Le processus de santé au travail** et de maintien dans l'emploi
- 4. Engager le dialogue** avec un salarié et l'accompagner

VB11

LEVER LES FREINS ET LES PRÉJUGÉS SUR LE HANDICAP DANS VOTRE STRUCTURE

 14 Octobre 2019 • 10h - 12h 2 heures Sur site

PERSONNES CONCERNÉES

Directions, RH, managers, IRP, équipes



PRÉ-REQUIS

Aucun



INTERVENANTS

Consultant RH spécialisé dans l'emploi de personnes handicapées

125€

net par participant

OBJECTIFS

- **Disposer des outils** et connaître les partenaires nécessaires à une sensibilisation efficace et durable
- **Être à même d'initier une démarche** visant à lever les préjugés

PROGRAMME

- 1. Préjugés versus Réalité** : éléments de langage contre idées ancrées
- 2. Leviers de sensibilisation** et pièges en interne comme en externe
- 3. Bonnes pratiques à connaître** pour une sensibilisation réussie
- 4. Moyens nécessaires** (budget, temps, partenaires, ses limites)

VB12

COMPRENDRE LE CADRE ADMINISTRATIF DU HANDICAP

 18 Novembre 2019 • 10h - 12h 2 heures Sur site

PERSONNES CONCERNÉES

Directions, RH, managers, IRP, équipes



PRÉ-REQUIS

Aucun



INTERVENANTS

Consultant RH spécialisé dans l'emploi de personnes handicapées

125€

net par participant

OBJECTIFS

- **Connaître la diversité** de bénéficiaires de la Loi de 2005
- **Connaître les démarches à réaliser** et les acteurs à mobiliser

PROGRAMME

- 1. Plusieurs origines au handicap**, plusieurs statuts administratifs
- 2. Plusieurs degrés de handicap**, plusieurs orientations
- 3. Les démarches et les dispositifs généraux**
- 4. Qui fait quoi ?** Les partenaires vers qui orienter des salariés ou demandeurs d'emploi

VB13

LES FONDAMENTAUX DU HANDICAP AU TRAVAIL



25 Novembre 2019 • 10h - 12h



2 heures



Sur site



PERSONNES CONCERNÉES

Directions, RH, managers, IRP, équipes



PRÉ-REQUIS

Aucun



INTERVENANTS

Consultant RH spécialisé dans l'emploi de personnes handicapées

125€

net par participant

OBJECTIFS

- **Disposer** d'une définition exhaustive du handicap
- **Comprendre** la diversité et les origines du handicap et l'expliquer en contexte professionnel

PROGRAMME

1. Définition légale du handicap
2. Diversité et origines du handicap
3. Statuts administratifs
4. Le handicap en chiffres

VB14

ÊTRE TUTEUR D'APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP



09 Décembre 2019 • 10h - 12h



2 heures



Sur site



PERSONNES CONCERNÉES

Directions, RH, managers, IRP, équipes



PRÉ-REQUIS

Aucun



INTERVENANTS

Consultant RH spécialisé dans l'emploi de personnes handicapées

125€

net par participant

OBJECTIFS

- **S'approprier** son rôle de tuteur
- **Veiller à l'adéquation** du poste de travail
- **Évaluer** le travail de l'apprenti

PROGRAMME

1. **Spécificités de l'apprentissage** chez les travailleurs handicapés
2. **Relations avec l'enseignant référent** et la médecine du travail
3. **Évaluation du poste** et du travail
4. **Conduite d'entretiens**

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER À

CHEOPS

47, Rue Eugène Oudiné - 75013 PARIS

assistante@cheops-ops.org

Tél. : 01 44 23 76 06

Fax : 01 44 23 70 56

► INTUTILÉ DE LA FORMATION

► DATES

Nom de l'organisme participant

Adhérent Oui Non

Adresse

Code postal Ville

Nom du responsable

Tél. E-mail (responsable)

► INSCRIRE À CETTE FORMATION, LES PERSONNES CI-DESSOUS ÉNUMÉRÉES :

NOM + PRÉNOM	FONCTION	E-MAIL + N° DE PORTABLE	COÛT
COÛT TOTAL DE LA FORMATION			
ACOMPTE DE 30%			

Le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du coût total à l'ordre de CHEOPS.
Pour les actions de formation financées par un organisme collecteur, la structure participante doit joindre également un chèque d'acompte de 30 % qui lui sera restitué après réception de l'accord de ce dernier.
Je certifie avoir pris connaissance et accepte les modalités d'inscription et conditions générales de participation annexées.

► FAIT À ► LE

► CACHET & SIGNATURE

.....



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

TARIFICATION

Pour les formations en inter-entreprises, se reporter aux programmes de formation du catalogue.

Pour les formations en intra-entreprise, le tarif oscillera de 1 810 euros* à 2 200 euros TTC la journée plus les frais annexes. [* tarif adhérent]

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription aux stages de formation de CHEOPS ne sera effective qu'à compter de la réception du bulletin d'inscription dûment complété ainsi que du chèque d'acompte de 30 % du coût total de la formation. Ce chèque ne sera encaissé par CHEOPS qu'une fois la formation réalisée.

Les inscriptions se font par ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles. Elles seront confirmées au plus tard 4 semaines avant le début du stage par CHEOPS.

CHEOPS fera ensuite parvenir la convocation précisant le lieu exact du stage, les heures de début et de fin de celui-ci ainsi que le programme de formation et tous les renseignements pratiques nécessaires. Afin de garantir la qualité de nos formations, nous tenons à limiter à 12 le nombre de participants à chaque stage. Il est donc fortement conseillé de s'inscrire aux formations le plus tôt possible (délai minimum : 4 semaines avant le début de la formation).

En fonction du nombre d'inscrits, CHEOPS pourra être amené à annuler, reporter ou dédoubler un stage. Les participants inscrits seront immédiatement informés. Si ce report entraîne un empêchement pour un stagiaire à participer à une session, son organisme d'origine aura le

choix entre le remplacement par une personne ayant les mêmes besoins en formation, ou le remboursement des sommes éventuellement versées.

En cas d'annulation tardive du fait d'un participant (moins de 15 jours avant le début du stage), nous nous réservons le droit de conserver le chèque d'acompte versé à la souscription.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le coût par participant figure sur la fiche descriptive contenue dans le catalogue édité par CHEOPS. Le coût est applicable pour les inscriptions fermes (reçues et confirmées) concernant les sessions programmées dans le catalogue. Le coût pédagogique est forfaitaire sans TVA (exonération). Les frais annexes (hébergement, repas et déplacement) restent à la charge directe des structures participantes et sont à régler sur place.

Toute session commencée est due en totalité. En cas d'annulation en cours de stage à l'initiative de CHEOPS, les frais de déplacement des participants seront alors remboursés. À l'issue de la formation, CHEOPS établit la facture et adresse une attestation de formation ainsi qu'une copie des feuilles d'emargement à la structure participante.

INFORMATIONS LÉGALES

N° de déclaration d'activité : 11 75 51 448 75 enregistré auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° de siret : 751 984 972 00016

VOS CONTACTS FORMATION

Christine BROULEAU
Chargée de Mission Formation

01 44 23 59 21

Magali GIBERNE
Assistante Formation

01 44 23 76 06

INSCRIPTION VIA NOTRE SITE

▶ ▶ ▶ WWW.HANDI-FORMATION.FR

1



JE CHERCHE
UNE FORMATION

2



JE CONSULTE
LES PROGRAMMES

3



JE M'INSCRIS

4



MA DEMANDE
EST PRISE
EN CHARGE

INSCRIVEZ-VOUS SUR HANDI-FORMATION.FR

 47 Rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

 01 44 23 76 06
Fax : 01 44 23 70 56

 assistante@cheops-ops.org